

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :  
Mesures d'ordre  
budgétaire et  
comptable

OBJET : Budget  
supplémentaire  
2017 : commune

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 27

Convocation en  
date du :  
18/03/2017

Affichage en date  
du :

05/04/17

Transmission en  
préfecture en  
date du :

05/04/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**  
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement  
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

**Présents** : M. Michel PY - Mme Monique CHING - M. René  
CORBEFIN - M. Yves PICAREL - M. Philippe DESLOT - M. Jean  
Paul SMALBEEN - M. Daniel PETIT - M. Pierre GUILLON -  
Mme Christine DUPLISSY - M. Yann HERICOURT - Mme Annie  
BOFFELLI - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL - Mme Hamel  
LAHCINI - Mme Virginie MATHELIN - M. Luca JAULENT - M. Alain  
PRIVAT - Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE - Mme Nancy  
PALAZZI - M. Serge PARNAUD - M. Patrice BESSON.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL -  
Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT - Mme Suzanne  
GRACIA à M. René CORBEFIN - M. Richard FARINES à Mme  
Nathalie CHAPPERT GAUJAL - Mme Gaëlle COUSIN à Mme  
Monique CHING - Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT -  
M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

**Secrétaire** : M. Yves PICAREL

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le budget  
supplémentaire du budget « Commune » 2017.

Il est proposé au Conseil :

► **D'approuver** le budget supplémentaire du budget  
« Commune » 2017 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 575 009.09	Dépenses	6 939 765.06
Recettes	1 575 009.09	Recettes	6 939 765.06

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches  
et à signer tous documents relatifs à ce projet.

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

Appréciation et signature du budget

011-211102025-20170325-2017\_015\_7\_10-02

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE

- par réception  
Préfecture le :

05/04/17

Accusé de  
réception en  
Préfecture du

05/04/17

N°  
198852

POUR : 22  
CONTRE : 5  
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017

Le Maire,



Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/04/2017

Application www.klogipost.com